

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE  
BOISSONS  
DE**  
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : Stéphane TISSOT  
Profession : président CABS  
Adresse : Le Villard  
74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de  
boissons temporaire à Serraval (74230) à [lieu de la manifestation](#)

du/le 28 juin 2014 au 29 juin 2014

à l'occasion du festival Tous au Champ

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 0

Fait à Serraval, le 2 juin 2014      Signature

## ARRETE DU MAIRE ARR\_672014

Bruno GUIDON, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4  
du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

### ARRÊTE

Monsieur ou Madame TISSOT Stéphane

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de [deuxième](#) Catégorie,

du/le 28 juin 2014 au 29 juin 2014 jusqu'à 5 heures

à Serraval à Le Pont du Var .

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :  
- de sa publication le  
Le Maire,  
Bruno GUIDON

A Serraval, le 2 juin 2014  
Le Maire,